

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**



## SOMMAIRE

<b>I. Éléments de contexte économique et financier</b>	<b>p. 4</b>
A. La conjoncture internationale et nationale	p. 5
B. Le projet de loi de finances pour 2018 et son impact sur les collectivités territoriales	p. 6
<b>II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation</b>	<b>p. 8</b>
A. Présentation de la structure	p. 9
B. Les compétences	p. 10
C. La gouvernance	p. 11
D. L'organisation des services au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	p. 12
<b>III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif</b>	<b>p. 13</b>
A. Eléments clés du compte administratif 2017 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuel	p. 14
B. Les évolutions du compte administratif par chapitre	p. 21
C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre	p. 25
<b>IV. Les orientations budgétaires pour 2018</b>	<b>p. 27</b>
A. Le budget principal: la section de fonctionnement	p. 29
B. Le budget principal: la section d'investissement	p. 33
C. Evolution du budget depuis 2011	p. 36
D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité	p. 37
E. Le budget annexe	p. 39
<b>V. Les perspectives pluriannuelles</b>	<b>p. 43</b>
A. D'un point de vue réglementaire et statutaire	p. 44
B. D'un point de vue des ressources humaines	p. 45
C. D'un point de vue technique et financier	p. 47

Le débat sur les orientations budgétaires **(DOB)** doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que: "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique".

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

## I.éléments de contexte économique et financier

## A/ La conjoncture internationale et nationale<sup>1</sup>



Le premier semestre de l'année 2017 a confirmé la solidité de l'activité mondiale avec la reprise de la croissance dans les pays émergents, la bonne santé de l'économie chinoise et l'accélération de l'activité aux Etats-Unis et au Japon après plusieurs trimestres de croissance limitée.

Alors que le Royaume-Uni connaît une croissance faible en raison de la perte de pouvoir d'achat des ménages liée à la dépréciation de la livre, la zone euro devrait bénéficier en 2017 d'une croissance soutenue de 2,2%, portée notamment par l'Allemagne et l'Espagne.

La reprise économique de la zone euro et le dynamisme de la demande mondiale constituent un contexte très favorable au redémarrage et à la consolidation de l'activité en France. L'investissement a atteint cet été son plus haut niveau depuis 2011.

La consommation des ménages demeure le moteur le plus solide de la croissance tricolore et progresse : + 0,5 % au troisième trimestre après + 0,3 % au deuxième trimestre et + 0,1 % en début d'année. Malgré un bond des exportations de 2,4 % au deuxième trimestre, le commerce extérieur continue de contribuer négativement à la croissance du Produit Intérieur Brut.

Avec une croissance de 0,5% au premier trimestre, puis 0,6% au deuxième trimestre et dernièrement 0,5% au troisième trimestre, l'INSEE table dans sa dernière note de conjoncture d'octobre sur une croissance qui devrait atteindre 1,8% en 2017. Cela constituerait la

meilleure performance pour l'économie hexagonale depuis 2011 et permettrait enfin à la France de ramener son déficit public sous les 3 % du PIB dès cette année.

Malgré cette embellie, l'économie française reste toutefois soumise à de nombreuses fragilités et incertitudes, en particulier sur sa capacité à dynamiser ses exportations pour bénéficier pleinement du contexte international et rétablir une balance commerciale aujourd'hui largement déficitaire. La croissance de l'Hexagone demeure à ce jour inférieure à la moyenne européenne. L'augmentation des prix de l'énergie sous la pression des pays de l'OPEP devrait également ralentir la progression du pouvoir d'achat en 2017.

**Pour 2018, le projet de loi de finances est fondé sur les hypothèses suivantes:**

- **une prévision de croissance économique de 1,7%**
- **la réduction du déficit public à 2,6% du PIB**
- **la stabilisation de la dette publique à 96,8%, à un niveau identique à 2017.**

<sup>1</sup> Sources: "Note de conjoncture" Juin 2017 - Insee, "Point de conjoncture" Octobre 2017 - Insee, Comptes nationaux trimestriels, 31/10/2017 - INSEE

## **B/ Le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 et son impact sur les collectivités territoriales.**

Sur la durée du quinquennat, le gouvernement demande aux collectivités territoriales de réaliser 13 milliards d'économies en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution naturelle. À la différence des années précédentes, ces économies ne seront pas obtenues par la diminution des dotations de l'État mais devront être réalisées par les collectivités sur la base d'une contractualisation - entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités – portée par la Conférence nationale des territoires (CNT) nouvellement créée. Les modalités précises de ce nouveau dispositif sont aujourd'hui encore inconnues.

### **La dotation globale de fonctionnement**

Après plusieurs années de très forte réduction des dotations de l'État, le projet de loi de finances pour 2018 maintient le montant de la **dotation globale de fonctionnement** à destination du bloc communal à son niveau de 2017.

Le PLF prévoit toutefois la mise en œuvre d'un mécanisme de correction en complément du dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités. En cas d'écart par rapport aux objectifs fixés par le gouvernement, les concours financiers de l'État ou les ressources fiscales affectées pourront être réduits. Dans ces circonstances, la prudence impose d'anticiper une éventuelle réduction des dotations de l'État à destination des collectivités.

Le maintien du niveau des dotations de l'État s'accompagne néanmoins d'un redéploiement au sein de la DGF de 190 millions supplémentaires à destination des enveloppes destinées à la péréquation :

- 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSU) ;
- 90 millions pour la dotation de solidarité rurale (DSR) ;
- 10 millions pour les départements.

### **Les trois taxes locales et la réforme de la taxe d'habitation**

Le projet de loi de finances reprend l'engagement du Président de la République d'exonérer 80% des ménages du paiement de la **taxe d'habitation** au titre de la résidence principale perçue par les communes.

La réforme sera mise en œuvre progressivement pour une application totale en 2020. Pour 2018 et 2019, le paiement de la taxe d'habitation pour les ménages concernés fera l'objet d'un dégrèvement de 30% puis de 65%. Le paiement sera maintenu pour les contribuables aux revenus supérieurs à 30 000 € de revenus annuels pour un célibataire, 48 000 euros de revenus pour un couple sans enfant et 54 000 euros pour un couple avec un enfant.

Les dégrèvements seront intégralement compensés par l'État dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements décidées par les communes seront supportées par les contribuables.

Budgétairement, la réforme aura donc pour conséquence de réduire le montant des contributions directes et d'augmenter celui des compensations de l'État de manière identique. En l'absence de données sur la proportion de ménages olivetains qui bénéficieront du dégrèvement sur la taxe d'habitation, il est actuellement impossible de déterminer avec précision les recettes qui seront perçues sur chacun de ces deux chapitres.

Enfin, de manière globale, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition des **taxes locales** (TH, TFB, TFNB) est attendue autour de 1%, couplée à l'augmentation mécanique due à l'installation de nouveaux Olivetains, la recette attendue en terme de contributions directes est estimée à + 1,5 %.

Pour Olivet, les recettes liées à ces trois taxes représentent 74 % des recettes de fonctionnement dont 8 M€ pour la taxe d'habitation. La question de la pérennité dans le temps de la compensation des dégrèvements par l'Etat est un facteur majeur d'incertitude sur l'évolution du budget communal dans les prochaines années.

### **Le dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Créé en 2016, le **DSIL** est pérennisé et inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Cette dotation se structure en deux enveloppes de 615 M€ pour la première et 50 M€ pour la seconde, soit un total de 665 M€. La première enveloppe s'inscrit clairement dans le prolongement de la dotation 2017 en accompagnant

le financement des grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et groupements, soient la transition énergétique, le logement, la mobilité, l'environnement, l'accessibilité. S'y ajoutent les bâtiments scolaires et les contrats de ruralité.

La seconde enveloppe s'adresse aux communes et les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) qui s'engagent sur la base d'un contrat avec le Préfet, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation. Ce contrat indique notamment le délai de réalisation de l'objectif en matière de dépenses de fonctionnement, les modalités de mise en œuvre et de suivi de cet engagement ainsi que les mesures destinées à en assurer la réalisation.

### **Le système de péréquation**

En ce qui concerne la **péréquation horizontale<sup>2</sup> du bloc communal**, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera plafonné à un milliard d'euros, soit à son niveau de 2017. Cela aurait pour impact un prélèvement sur les recettes communales d'Olivet identique à celui de

2017 (185 057 euros) alors que depuis 2014 celui-ci ne cessait de croître (82 030 euros en 2014, 116 289 euros en 2015 et 188 390 euros en 2016).

### **Les perspectives 2018 au niveau des ressources humaines**

Dans le domaine des **ressources humaines**, le point d'indice qui sert de base de calcul au traitement des fonctionnaires ne sera pas revalorisé pour l'année 2018 et le PLF prévoit le rétablissement du jour de carence en cas d'absence d'un agent public.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé le 16 octobre dernier le report de la mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), initié par le Gouvernement Valls en 2015. Le PPCR prévoit une refonte des grilles de carrière et des revalorisations indiciaires de 2016 à 2020. Mais il vient d'être décidé que toutes les mesures qui devaient entrer en vigueur au 1er janvier 2018 sont reportées d'un an.

Par ailleurs, il conviendra d'être vigilant sur l'impact de la compensation pour les agents de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

<sup>2</sup> La péréquation horizontale est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

## II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation



## A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de près de 1 300 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

**Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 3 compétences :**

- Hydraulique (entretien et aménagements des cours d'eau et lutte contre les inondations) dont GEMAPI
- Participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre les espèces invasives

**L'USAN en quelques chiffres (au 1er janvier 2018 et pour la période transitoire) :**

- Communes adhérentes : **7 intercommunalités pour 144 communes**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 286,93 Kms**
- Superficie : (Bassin Versant global) **132 600 Ha**

Au 1er janvier 2018 et pour la période de transition, le comité syndical comprend 60 membres titulaires élus par 10 collèges électoraux composés par des délégués désignés par chacune des 7 intercommunalités membres.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'USAN emploie 38 agents administratifs et techniques, encadrés par le Directeur Général des Services.

## B/ Les compétences

Jusqu'au 31 décembre 2017: 3 compétences

- **Hydraulique**
- **Participation aux SAGE**
- **Lutte contre les espèces invasives**

A partir du 1er janvier 2018: période de transition pour définir au plus près la compétence GEMAPI sur le territoire et la possibilité de créer des cartes de compétence annexe en fonction de la demande des intercommunalités adhérentes.

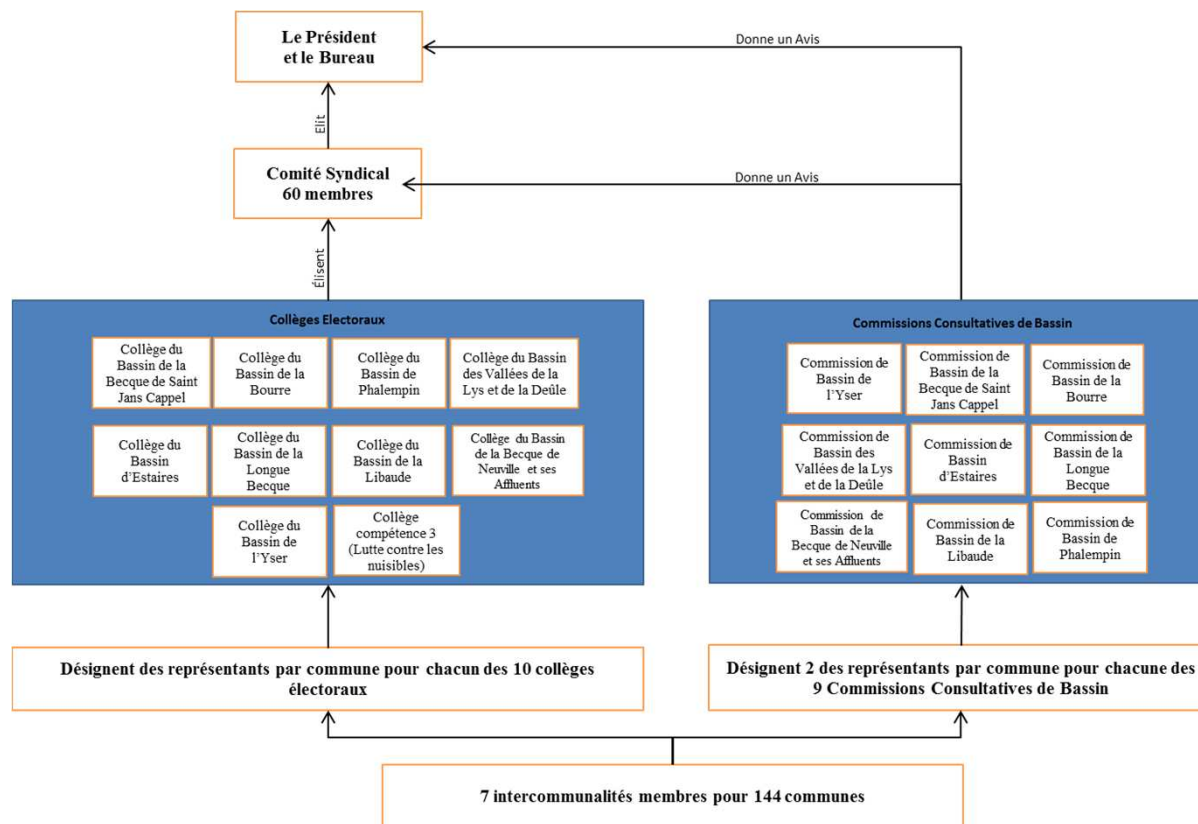
Pour cela, l'étude juridico-financière est en cours depuis novembre 2017.

## C/ La gouvernance

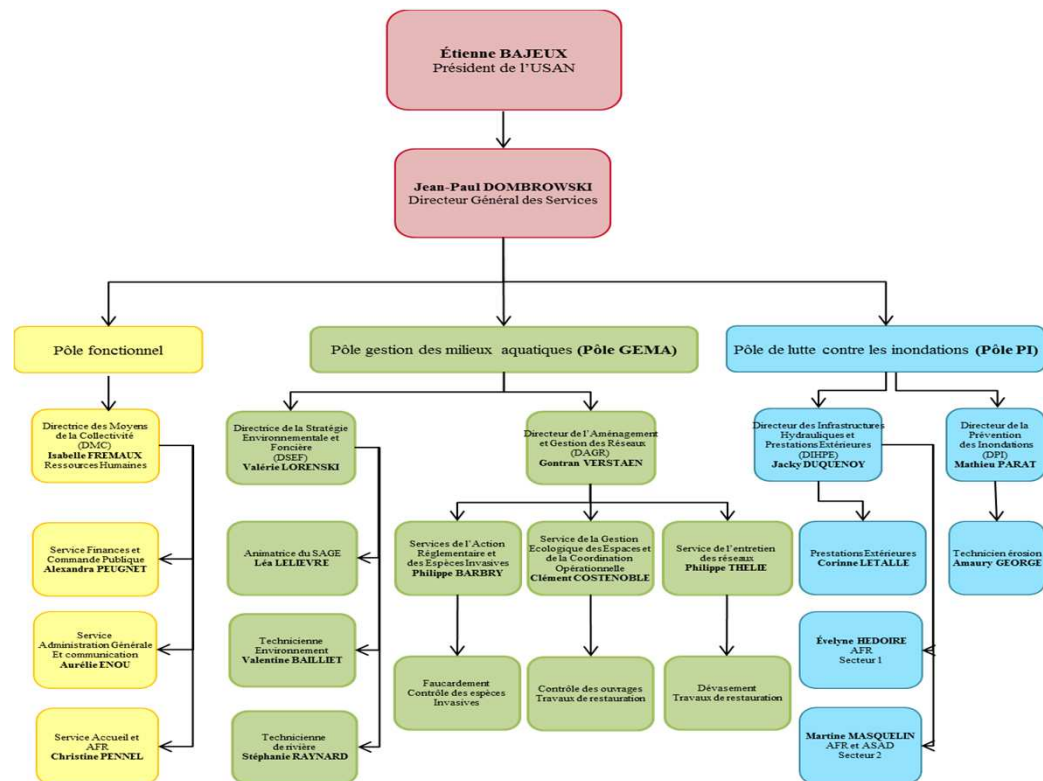
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à la nomination des délégués pour les intercommunalités et uniquement pour la période de transition.

Après la période de transition:  
En fonction du résultat de l'étude en cours et en fonction des attentes des intercommunalités.

Nécessite de garder une représentation par territoire et par bassin versant (conclusion de la **Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau - SOCLE**)



## D/ L'organisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2018



### Après la période de transition:

- Intégrer le retrait de la Métropole Européenne de Lille
- Intégrer les attentes des intercommunalités quant à la définition territoriale de la GEMAPI et à d'éventuelles compétences annexes pour adapter les services de l'USAN. (Voir partie V: évolution prévisionnelle pluriannuelle).

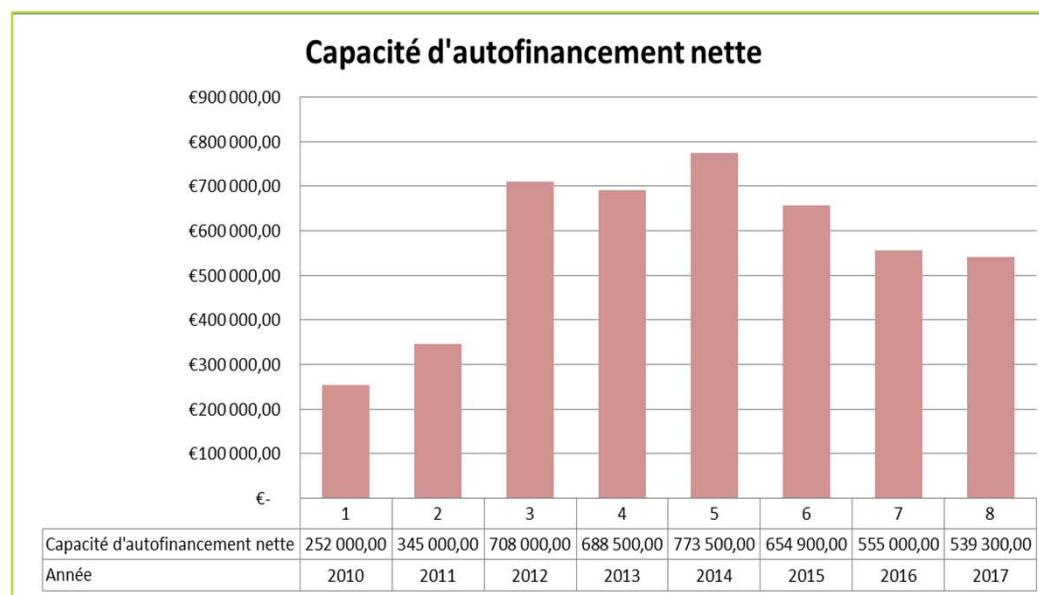
### III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif

## A/ Eléments clés du compte administratif 2017 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = 828 900 €

2. Capacité d'autofinancement nette = 539 300 €

Années	Capacité d'autofinancement nette
2010	252 000 €
2011	345 000 €
2012	708 000 €
2013	688 500 €
2014	773 500 €
2015	654 900 €
2016	555 000 €
2017	539 300 €



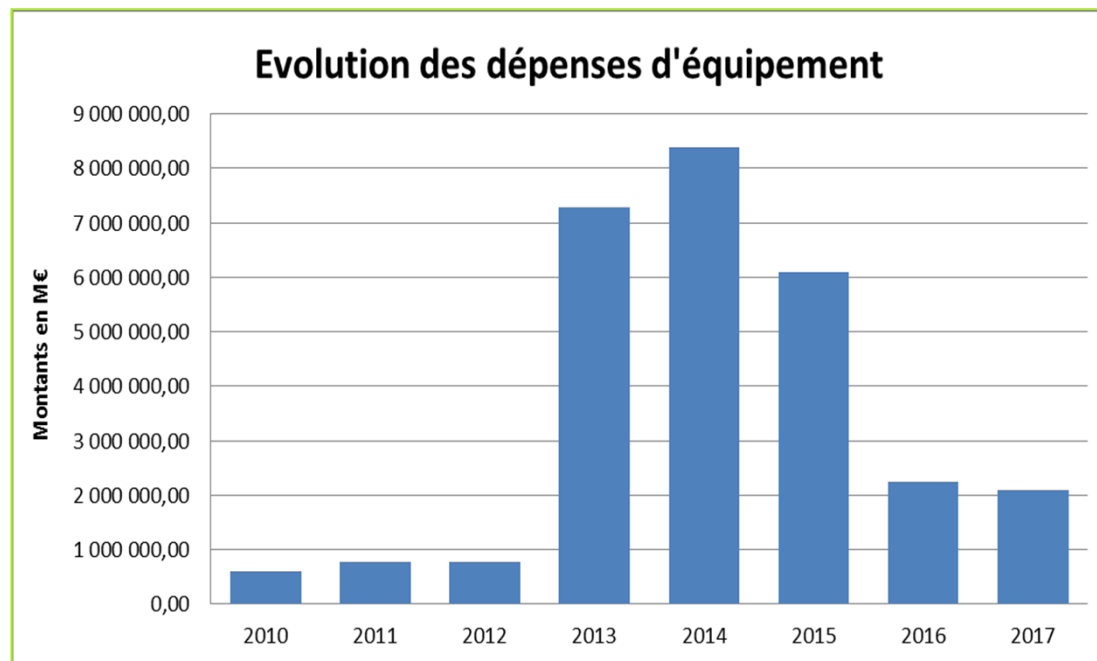
3. Excédent cumulé de fonctionnement = 2 771 100 €

4. Excédent cumulé d'investissement sans reports = 1 503 500 €

5. Excédent cumulé d'investissement avec reports = 989 500 €

6. Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2010

Années	Dépenses d'équipement avec report
2010	605 000 €
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €
2017	2 101 200 €



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – ANALYSE financière rétrospective

### 7. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

USAN - USAN	<b>Situation Pluriannuelle des Empruntss</b>	<i>HOL_EMP</i> 1 / 1
08/02/2018		

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	333 467,08	299 288,03	263 194,95	225 080,66	184 831,97	142 329,35	97 446,59	50 050,39		
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,03	39 361,09	35 326,74	31 066,46	26 567,61	21 816,82	18 799,99	11 502,21	5 907,76		
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 900 000,00							2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	215 000,00		215 000,00	211 316,65	206 157,57	200 293,76	203 622,45	246 319,37	220 138,62	209 113,65	189 202,20
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00					57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 255,64	31 702,45
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	232 728,05	220 152,70	207 052,96	193 456,96	179 191,92	164 384,11	148 958,82	132 890,29	116 151,71	98 715,13
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	233 109,79	214 919,73	195 747,41	175 539,78	154 240,94	131 791,96	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	60 197,58	54 016,50	47 402,37	40 606,15	33 337,75	25 665,95	17 568,37	9 021,37		
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00			300 000,00	256 380,97	240 834,64	224 086,67	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	328 300,09	306 526,00	283 868,08	260 200,11	235 754,95	210 223,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	186 743,41	173 279,60	159 204,53	144 450,46	129 108,37	113 027,93	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	350 000,00	333 373,15	315 969,83	297 753,77	278 667,02	258 729,85	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	112 923,06	101 328,13	89 089,68	76 172,00	62 537,39	48 146,06	32 956,01	16 922,91		
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17					302 227,17	279 051,45	255 099,24	230 344,84	204 761,06	178 320,23
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>5 879 875,61</b>	<b>1 876 830,15</b>	<b>2 053 210,58</b>	<b>2 204 002,92</b>	<b>1 992 356,04</b>	<b>2 160 062,70</b>	<b>1 931 064,23</b>	<b>4 191 271,02</b>	<b>3 898 679,81</b>	<b>3 550 249,89</b>	<b>3 272 420,96</b>
<b>Total général</b>			<b>5 879 875,61</b>	<b>1 876 830,15</b>	<b>2 053 210,58</b>	<b>2 204 002,92</b>	<b>1 992 356,04</b>	<b>2 160 062,70</b>	<b>1 931 064,23</b>	<b>4 191 271,02</b>	<b>3 898 679,81</b>	<b>3 550 249,89</b>	<b>3 272 420,96</b>



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – ANALYSE financière rétrospective

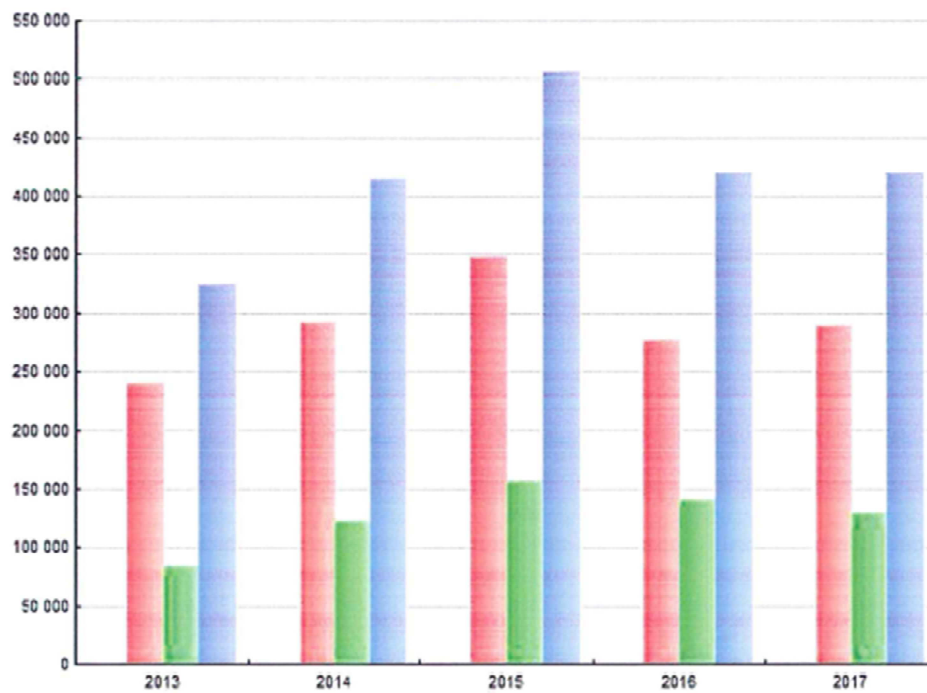
### 8. Situation pluriannuelle des emprunts par annuité

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT								
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2013	2014	2015	2016	2017
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21	52 853,21		
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58	6 238,58		
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00		90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	215 000,00	29 120,92	29 120,92	29 120,92	29 120,92	29 120,92
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 288,77	9 522,04	9 522,04	9 522,04		
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	351 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,16	17 862,13		
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>5 879 875,61</b>	<b>324 543,00</b>	<b>415 319,64</b>	<b>606 096,25</b>	<b>419 620,29</b>	<b>419 620,29</b>
<b>Total général</b>			<b>5 879 875,61</b>	<b>324 543,00</b>	<b>415 319,64</b>	<b>606 096,25</b>	<b>419 620,29</b>	<b>419 620,29</b>

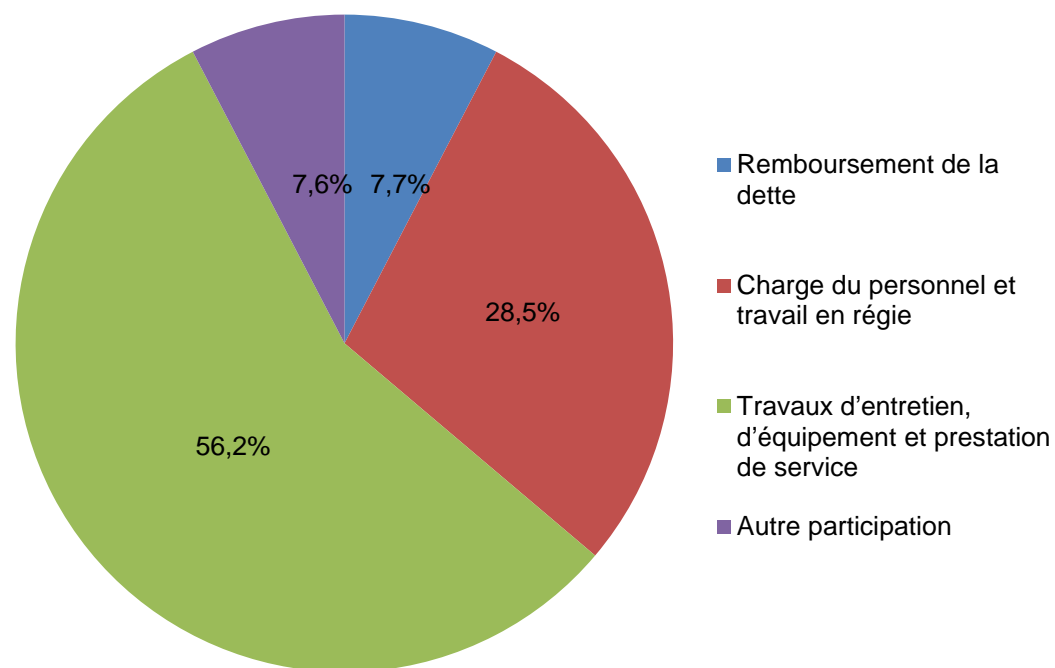
# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – ANALYSE financière rétrospective

USAN - USAN		OL_EMP
08/02/2018	<b>Graphique</b>	1 / 1



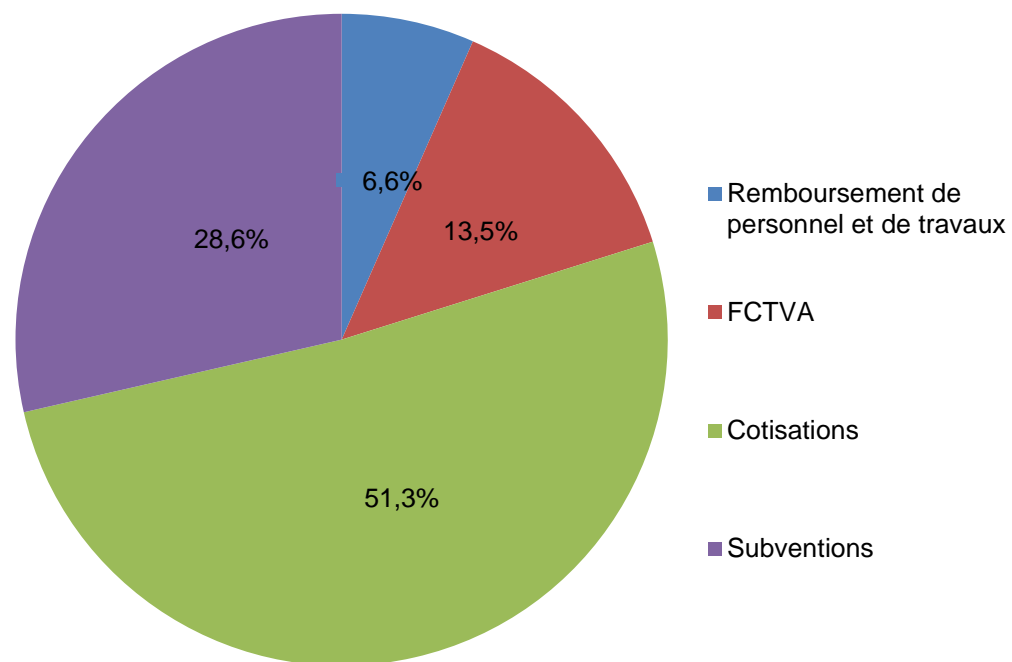
9. Compte administratif 2017 = répartition par catégorie de charges (avec reports) sur 5 449 600 €

Remboursement de la dette	416 700 €	7,7%
Charge du personnel et travail en régie	1 554 900 €	28,5%
Travaux d'entretien, d'équipement et prestation de service	3 062 200 €	56,2%
Autre participation	415 800 €	7,6%



10. Compte administratif 2017 = répartition par catégorie des recettes (avec reports) sur 6 138 100 €

Remboursement de personnel et de travaux	405 000 €	6,6 %
FCTVA	831 600 €	13,5 %
Cotisations	3 147 400 €	51,3 %
Subventions	1 754 100 €	28,6 %



B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2015	2016	2017
011 (charges à caractère général)	776 015,66 €	820 126,14 €	833 415,64 €
012 (Charges du personnel)	1 365 147,56 €	1 430 495,57 €	1 554 847,42 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/
65 (autres charges)	402 575,54 €	415 852,23 €	414 912,63 €
66 (charges financières)	151 563,92 €	139 357,22 €	127 050,38 €
67 (charges exceptionnelles)	69,00 €	Chapitre	900,00 €
68 (dotations aux provisions)	1 500 000,00 €	/	/

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2015	2016	2017
013 (atténuation de charges)	25 561,56 €	62 155,20 €	81 575,01 €
70 (vente de produits)	230 370,69 €	286 524,15 €	207 491,47 €
73 (Impôts et taxes)	3 025 985,51 €	2 751 240,70 €	2 777 621,70 €
74 (dotations, subvention et participation)	500 809,67 €	536 611,87 €	689 126,78 €
75 (autres produits de gestion courante)	894,80 €	/	/
77 (produits exceptionnels)	25 362,38 €	4 564,38 €	4 143,53 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2015	2016	2017
020 (dépenses imprévues)	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	/	/	15 831,56 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	348 429,95 €	277 828,93 €	289 616,86 €
20 (immobilisation incorporelles)	120246,68 €	315 106,89 €	392 171,50 €
204 (subventions d'équipement versées)	/	234 852,56 €	1 377,00 €
21 (immobilisation corporelles)	263 352,72 €	119 397,69 €	395 606,91 €
23 (immobilisation en cours)	4 586 007,28 €	556 587,42 €	447 830,08 €
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	111 803,40 €

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2015	2016	2017
10 (dotations, fond divers et réserves)	3 865 513,54 €	381 348,68 €	831 580,20 €
13 (subventions d'investissement)	1 959 723,29 €	2 124 317,21 €	1 084 479,96 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/
23 (immobilisation en cours)	233 057,10 €	/	111 803,40 €
45 (opération pour compte de tiers)	/	111 803,40 €	/



### C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

#### Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2015	2016	2017
011 (charges à caractère général)	3 392,45 €	3 465,45 €	3 875,38 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/
65 (autres charges)	218 675,32 €	241 492,07 €	195 546,62 €
66 (charges financières)	27 093,15 €	22 765,45 €	19 189,42 €

#### Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2015	2016	2017
70 (vente de produits, prestations de services)	318 939,50 €	292 928,58 €	255 457,20 €
75 (autres produits de gestion courante)	5 021,17 €	3 879,86 €	4 222,74 €

## Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

### Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2015	2016	2017
16 (emprunts et dettes assimilées)	92 932,70 €	77 428,13 €	65 394,34 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	28 139,31€	/	14 644,00 €

### Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2015	2016	2017
10 (dotations, fond divers et réserves)	53 635,72 €	/	50 748,50 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	403 751,64 €	/	/

## IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

## Introduction: rappel

- Compétence GEMAPI obligatoire pour les intercommunalités au 1er janvier 2018 avec arrêt de la fiscalisation des communes au niveau de l'USAN.
- Etude « de fond » juridico-financières en cours afin de définir conjointement avec les intercommunalités.
  - Le contenu de la compétence GEMAPI et les cartes de compétence connexe
  - Les moyens statutaires, financiers et humains à mettre en œuvre pour assurer ces compétences
  - Retrait de l'USAN de la MEL pour 55 communes: 708 000 € (40%) de cotisations en moins vis-à-vis du prévisionnel budgétaire
  - Négociation en savec la MEL dans le cadre de la convention de séparation: Enjeux: la répartition de la dette, du personnel, etc.

## A/ Le budget principal: la section de fonctionnement

### 1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour faire face à la diminution des cotisations, l'USAN doit adapter ses dépenses. Or les charges de personnels ont augmenté depuis 2 ans pour faire face notamment à l'adhésion des territoires de la Libaude (2014), de la becque de Neuville (2017), de la falaise morte et de Lestrem (2018).

De plus, le principe de précaution nous impose de calculer la masse salariale sans tenir compte d'une éventuelle reprise de personnel par la MEL, les négociations étant à ce jour en cours.

Il sera donc proposé au comité une augmentation du chapitre 012 de 3,66 % (62 000€) non pas pour procéder à d'éventuels recrutements mais bien pour acter en année pleine les recrutements réalisés en 2017; le rééquilibrage s'effectuera au fil des années en fonction bien sûr des missions qui seront attribuées à l'USAN par ses intercommunalités membres.

Parallèlement, la véritable économie sera réalisée sur les charges à caractère générale (chapitre 011) puisqu'un certain nombre de prestations n'auront plus lieu sur le territoire de la MEL: 150 000 € de faucardement annuel, plans de gestion de Lys Deûle, de la Libaude, la becque de Neuville, projet Interreg Lynbatis, etc.

**Il sera proposé au comité une diminution de 29% de ce chapitre soit 261 000 €.**

Enfin, la dette de l'USAN étant particulièrement ancienne, les charges financières pourront être également diminuées de plus de 29% soit 40 000 €.

Au total, les nouvelles propositions budgétaires en matière de dépenses réelles de fonctionnement s'établiront à – 7,2% soit environ 238 000 € de moins que le budget voté par le comité syndical en 2017.

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Nouvelles propositions
011	charges à caractère général	1 162 300,00 €	901 000,00 €
012	charges du personnel	1 695 000,00 €	1 757 000,00 €
014	atténuation de produits	/	/
65	autres charges de gestion courante	465 000,00 €	466 000,00 €
656	frais de fonct. des groupes d'élus	/	/
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 322 300,00 €</b>	<b>3 124 000,00 €</b>
66	charges financières	175 000,00 €	135 000,00 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	9 914,35 €
68	dotations aux provisions semi-budgétaires	/	/
022	dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 557 300,00 €</b>	<b>3 318 914,35 €</b>

2) Les recettes réelles de fonctionnement

Si par rapport au budget principal 2018 projeté, il a été constaté 708 000 € de cotisation en moins, en fait, ce manque « à gagner » par l'absence de cotisation de la MEL sur le 2ème semestre revient à un peu plus de 400 000 € vis-à-vis du budget principal 2017; en effet, il avait été convenu avec les communes de la becque de Neuville une année blanche en terme de cotisation en échange de leur excédent.

Par ailleurs, les subventions de l'agence de l'eau vont doubler en 2018 du fait de la mise en œuvre des plans de gestion sur notre territoire.

C'est pourquoi, il pourra être proposé au comité un vote sur les recettes réelles de fonctionnement en régression « seulement » de 3,8% soit environ 130 000 €.

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Nouvelles propositions
013	Atténuation de charges	41 000,00 €	47 000,00 €
70	Produits de services, du domaine ..	200 063,78 €	181 914,35 €
73	Impôts et taxes	2 734 000,00 €	/
74	Dotation et participation	590 000,00 €	3 206 288,07 €
75	Autres produits de gestion courante	/	/
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 565 063,78 €</b>	<b>3 435 202,42 €</b>
76	Produits financiers	/	/
77	Produits exceptionnels	/	/
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	/	/
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 565 063,78 €</b>	<b>3 435 202,42 €</b>



## B/ Le budget principal: la section d'investissement

### 3) Les dépenses réelles d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas réglementaires, administratifs voire foncières.

### a/ Présentation des dépenses réelles d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
010	Stock			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 361 600,00	391 000,00	748 000,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	100 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	126 500,00	636 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	246 700,00	4 096 000,00
	Total des opérations d'équipement			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 726 400,00</b>	<b>864 200,00</b>	<b>5 490 800,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	100 000,00		
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>465 000,00</b>		<b>300 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>112 000,00</b>		
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 303 400,00</b>	<b>864 200,00</b>	<b>5 790 800,00</b>

b/ Les principales opérations proposées pour 2018

<b>Les études</b>	<b>Les travaux</b>
Etude Hydraulique Yser	Plan de gestion et bandes enherbées Yser
Plan de gestion Yser	Meteren becque
ZEC de Terdeghem	Plan de gestion Nieppe
ZEC de Sercus	ZEC de la becque du mont Noir
ZEC de la Levrette	Restauration environnementale Ecosystem (Interreg)
ZEC 4 fils Aymon	
ZEC du Romarin	
Etude Dignes	

4) Les recettes réelles d'investissement

Sont attendues les subventions suivantes:

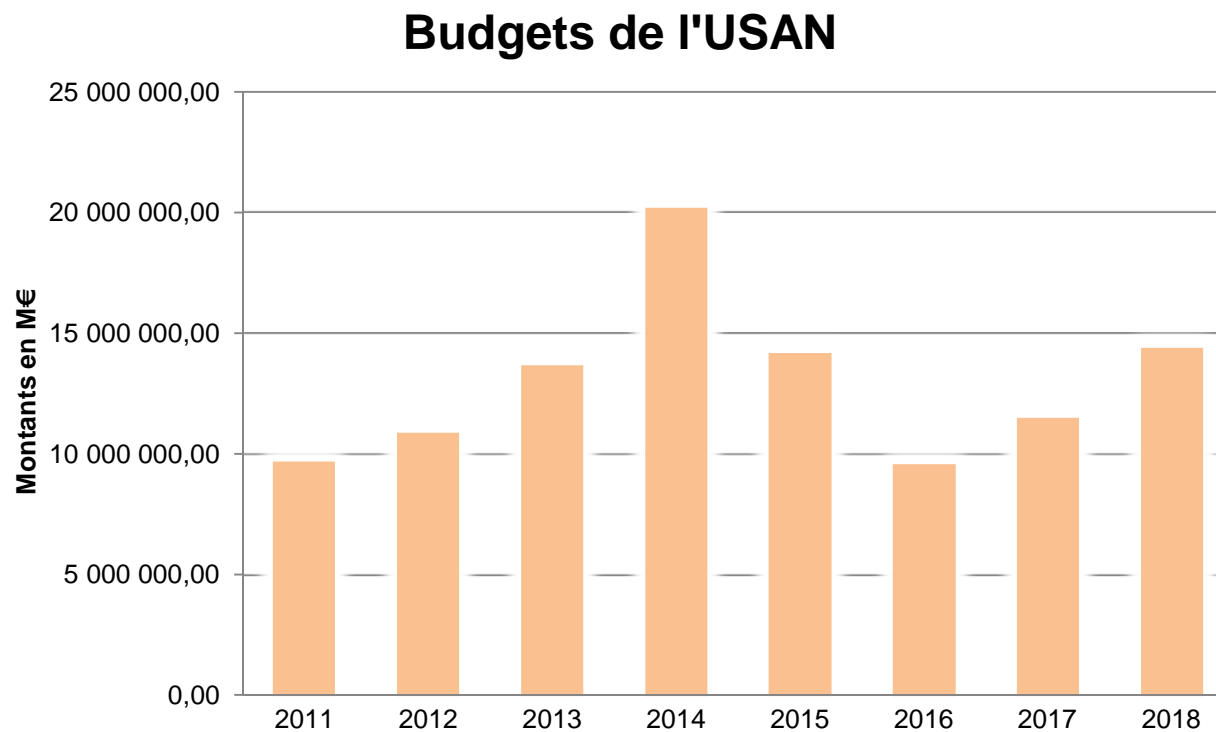
- Etat : 0
- Conseil régional = 24 000 €
- Conseil départemental = 0
- Agence de l'eau = 1 131 000 €
- Europe = 186 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	350 200,00	1 753 866,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	112 000,00		
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 685 400,00</b>	<b>350 200,00</b>	<b>1 753 866,32</b>
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	544 077,70		150 028,42
1068	Excédents de fonct. capitalisés			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à ...			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>554 077,70</b>		<b>160 028,42</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>			
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 239 477,70</b>	<b>350 200,00</b>	<b>1 913 894,74</b>

### C/ Evolution du budget depuis 2011

Années	Budgets de l'USAN
2011	9,7 M€
2012	10,9 M€
2013	13,7 M€
2014	20,2 M€
2015	14,2 M€
2016	9,6 M€
2017	11,5 M€
2018	14,4 M€



## D/ Focus sur la dette = Evolution de l'annuité

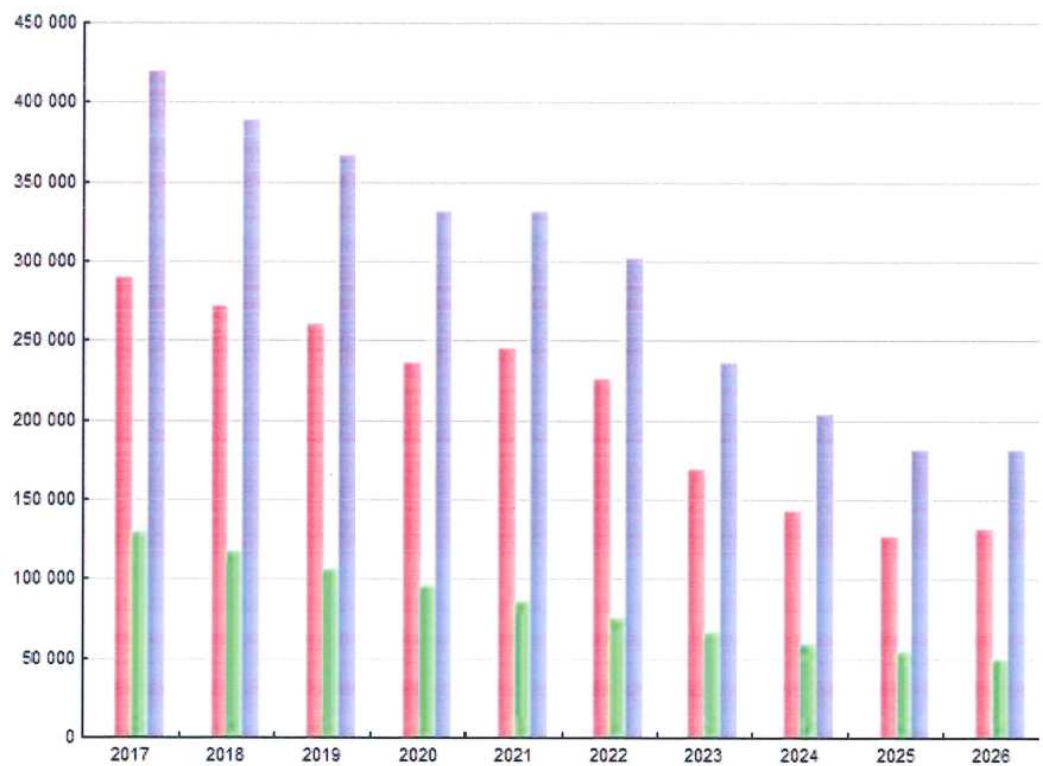
USAN - USAN		<i>HOL_EMP</i>	
09/02/2018	<b>Situation Pluriannuelle des Empruntss</b>		1 / 1

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	21 846,69		
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60					
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	344 800,00	33 380,11	33 380,11	33 380,11	33 380,11	33 380,05					
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99									
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,18			
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98							
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96								
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85				
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,38				
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>5 006 427,17</b>	<b>419 620,29</b>	<b>388 842,30</b>	<b>366 900,34</b>	<b>331 797,36</b>	<b>331 797,30</b>	<b>302 422,70</b>	<b>236 150,38</b>	<b>203 399,97</b>	<b>181 553,28</b>	<b>181 553,28</b>
<b>Total général</b>			<b>5 006 427,17</b>	<b>419 620,29</b>	<b>388 842,30</b>	<b>366 900,34</b>	<b>331 797,36</b>	<b>331 797,30</b>	<b>302 422,70</b>	<b>236 150,38</b>	<b>203 399,97</b>	<b>181 553,28</b>	<b>181 553,28</b>

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité (suite)

USAN - USAN		<i>OL_EMP</i>
09/02/2018	<b>Graphique</b>	1 / 1



## E/ Le budget annexe

### Les dépenses de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 4

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	10 017,46		8 000,00		8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00		180 000,00		180 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	245 017,46		188 000,00		188 000,00
66	Charges financières	25 000,00		22 000,00		22 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	270 017,46		210 000,00		210 000,00
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54		438 500,00		438 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	449 382,54		438 500,00		438 500,00
	<b>TOTAL</b>	719 400,00		648 500,00		648 500,00

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	648 500,00

## Le budget annexe

### Les recettes de fonctionnement

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	266 000,00		234 087,28		234 087,28
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46		4 000,00		4 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		270 017,46		238 087,28		238 087,28
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		270 017,46		238 087,28		238 087,28
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		270 017,46		238 087,28		238 087,28
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						410 412,72
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						648 500,00



## Le budget annexe

### Les dépenses d'investissement

BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 5

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	379 451,50		382 500,00		382 500,00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	379 451,50		382 500,00		382 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00		70 000,00		70 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	70 000,00		70 000,00		70 000,00
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	405 000,00		391 061,66		391 061,66
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	854 451,50		843 561,66		843 561,66
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	854 451,50		843 561,66		843 561,66

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	80 038,34	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>923 600,00</b>	=

## Le budget annexe

### Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	50 748,50		80 038,34		80 038,34
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		50 748,50		80 038,34		80 038,34
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>	405 068,96		405 061,66		405 061,66
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		455 817,46		485 100,00		485 100,00
021	<i>virement de la section de fonctionnement</i>	449 382,54		438 500,00		438 500,00
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre les sections</i>					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		449 382,54		438 500,00		438 500,00
<b>Total</b>		905 200,00		923 600,00		923 600,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
						923 600,00

## V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A/ D'un point de vue réglementaire et statutaire

.

Nous l'avons vu, la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités et le retrait de la MEL sont amenés à bouleverser profondément le fonctionnement de l'USAN; de ce point de vue, la perspective pluriannuelle dépendra :

- De l'étude juridico-financière en cours et du souhait des intercommunalités membres quant à l'évolution de l'USAN,
- De la convention de séparation entre la MEL et l'USAN.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018, nous en saurons plus...

## B/ D'un point de vue des ressources humaines

L'USAN a calibré ses services en fonction des territoires supplémentaires qui lui ont été confiés ; une montée en puissance peut ainsi se constater sur le tableau ci-après.

L'évolution de la masse salariale de l'USAN dépendra donc aussi :

- de la perte du territoire de la MEL
- d'éventuelles nouvelles missions confiées par les intercommunalités avec des conséquences certaines sur les profils de poste.

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014		ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015		ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016		
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL
	<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	1	<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	1	<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	1
A	Directeur général adjoint des services	1	Directeur général adjoint des services	1	Directeur général adjoint des services	1
	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	8	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	6	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	6
B	Rédacteur Principal de 2ème Classe	/	Rédacteur Principal de 2ème Classe	1	Rédacteur Principal de 2ème Classe	1
B	Rédacteur	1		/		/
C	Adjoint Administratif 1ère Classe	3	Adjoint Administratif 1ère Classe	2	Adjoint Administratif 1ère Classe	3
C	Adjoint Administratif 2ème Classe	1	Adjoint Administratif 2ème Classe	1		
C	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	2	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1
C	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1
	<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	25	<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	26	<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	29
A	Ingénieur	2	Ingénieur	1	Ingénieur	1
A	Ingénieur Principal	1	Ingénieur Principal	2	Ingénieur Principal	2
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	Technicien Principal de 1ère Classe	1	Technicien Principal de 1ère Classe	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	Technicien Principal de 2ème Classe	1	Technicien Principal de 2ème Classe	1
C	Adjoint Technique 1ère Classe	/	Adjoint Technique 1ère Classe	1	Adjoint Technique 1ère Classe	1
C	Adjoint Technique 2ème Classe	9	Adjoint Technique 2ème Classe	9	Adjoint Technique 2ème Classe	12
C	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2
C	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	6	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	6	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	5
C	Agent de Maîtrise	1	Agent de Maîtrise	1	Agent de Maîtrise	2
C	Agent de Maîtrise Principal	2	Agent de Maîtrise Principal	2	Agent de Maîtrise Principal	2
	<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>	34	<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>	33	<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>	36

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017		
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL
	<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	<b>1</b>
A	Directeur général adjoint des services	1
	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	<b>6</b>
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4
	<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	<b>32</b>
A	Ingénieur	2
A	Ingénieur Principal	2
B	Technicien	1
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	2
C	Adjoint technique territorial	12
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	2
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	7
C	Agent de Maîtrise	1
C	Agent de Maîtrise Principal	2
	<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>	<b>39</b>

C/ D'un point de vue technique et financier

Malgré ces incertitudes, l'USAN est engagée dans différents programmes qui, d'un point de vue technique et financier lui permettent d'avoir une perspective pluriannuelle au moins jusque 2020.

1) Les plans de gestion pluriannuels des cours d'eau

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> février 2018

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en km	Etat de la démarche au 1 <sup>er</sup> octobre 2017		Diagnostic	Travaux de restauration
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE		
<b>Méteren Becque</b>	2009	48.75	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015 Mise en œuvre depuis le 28/12/2015	Absence de ripisylve Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale) Ecoulements et habitats homogènes Endiguement Erosion de berge	Adoucissement des berges en pente douce Aménagement de frayère Retrait de plaques Plantations Retrait de buses inutiles Aménagements d'abreuvoirs
<b>Bourre</b>	2010	27.5	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Enquête publique du 6 juin au 8 juillet 2016 Mise en œuvre depuis le 14/12/2016	Cours d'eau canalisé Ecoulements lents Habitats homogènes Foisonnement de la végétation herbacée sur les petits cours d'eau Problème de continuité écologique (barrages)	Redéfinition d'un lit mineur par l'implantation de risbermes et stabilisation des berges Entretien et renforcement de la ripisylve Aménagements d'abreuvoirs
<b>Frênelet*</b>	2010	52	Terminée Validée par le SIA Lys Deule en septembre 2011	Dossier déposé au service de police de l'eau le 16 juillet 2012 En attente de l'enquête publique Dossier d'urgence réalisé du 13 septembre 2016 au 27 janvier 2017	Absence de fonctionnement morphologique naturel (cours d'eau plaqué) Absence quasi-généralisée de ripisylve Ecoulements lents Absence de pente Envasement prononcé	Dévasement Essai de retrait de plaques et renaturation

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> février 2018 (suite)

<b>Nieppe/ Canal Hazebrouck</b>	2010	52	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Enquête publique du 21 septembre au 24 octobre 2016 Mise en œuvre depuis le 05/04/2017	Cours d'eau recalibrés, chenillés Erosions de berges et incision du lit sur la Grande Steenbecque Envasement du canal de la Nieppe Absence d'ombrage sur les canaux Problème de continuité écologique (ouvrages)	Mise en place de seuils de fond sur la Grande Steenbecque Redéfinition d'un lit mineur par des risbermes (canaux) Plantation de ripisylve Aménagement de l'écluse de Thiennes (prise d'eau)
<b>Yser</b>	2011	160	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Enquête publique du 22 février au 22 mars 2016 Mise en œuvre depuis le 26/09/2016	Cours d'eau recalibrés Incision du lit Absence de ripisylve Erosions de berges Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale) Habitats homogènes	Recharges granulométriques des seuils Création d'habitats Stabilisation des berges par retalutage et plantations Plantation de ripisylve Aménagements d'abreuvoirs
<b>Grande Becque Saint Jans</b>	2011	47	Terminée Validée par le SIA Saint Jans en novembre 2012	Enquête publique du 26 septembre au 26 octobre 2016 Mise en œuvre depuis le 19/09/2017	Cours d'eau recalibrés Incision du lit Absence de ripisylve Erosions de berges Habitats homogènes Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale)	Reméandrage (1 méandre) Plantation de ripisylve Restauration de zones humides et frayères Stabilisation des berges par retalutage et plantations Aménagements d'abreuvoirs Aménagement d'un seuil



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> février 2018 (suite)

<b>Plate Becque Borre Becque</b>	2011	97	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Enquête publique du 6 février au 8 mars 2017 Mise en œuvre depuis le 06/12/2017	Cours d'eau recalibrés Absence de ripisylve Habitats homogènes Erosions de berge	Plantation de ripisylve Protection de berge Restauration de zones humides et frayères
<b>Lys / Deûle *</b>	2011	385	Terminée Validation du SIA Lys Deûle en novembre 2012	Enquête publique du 5 octobre au 6 novembre 2015 Mise en œuvre depuis le 13/06/2016	Cours d'eau recalibrés Fonctionnement morphologique très perturbé (cours d'eau plaqués) Absence de ripisylve généralisé Multiples ouvrages Absence de pente	Dévasement Essai de retrait de plaques et renaturation Plantations
<b>Longue Becque et Melde</b>	2013	60	Terminé Validation par les élus en février 2014	Dossier déposé au service de police de l'eau le 23 février 2015 Compléments envoyés le 30/06/2017	Cours d'eau recalibrés Absence de ripisylve généralisé Rupture de continuité écologique (Longue Becque) Habitats homogènes Erosions Envasement	Diversification du lit mineur (risbermes) Plantations Stabilisation des berges Aménagement d'abreuvoirs

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – BUDGETS 2018 – LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> février 2018 (suite)

<b>Libaude*</b>	<b>2015</b>	<b>20.84</b>	<b>Présentation en Commission de Bassin en octobre 2015 – en attente de compléments pour validation</b>	<b>En cours</b>	<b>Cours d'eau recalibrés Ripisylve vieillissante ou non entretenue Envasement Ouvrages mal positionnés</b>	<b>Dévasement ponctuel Plantations Rattrapage d'entretien Suppression ou déplacement d'ouvrages.</b>
<b>Neuville*</b>	A définir	-	-	-	-	-

\* plans de gestion faisant l'objet d'un transfert futur avec la MEL pour tout ou partie.

2) Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 8 zones d'expansion des crues (ZEC) sont en cours d'études

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement Partie étude	Etat d'avancement Partie réglementaire
ZEC Terdeghem / Steenvoorde	Artélia	2015	Les études sont en phase « PRO »	Le DLE est en cours de rédaction
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	Les études sont en phase « PRO »	Le DLE est en cours de rédaction
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	Les études sont en phase « PRO »	Le DLE est en cours de rédaction
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Les études sont en phase « PRO »	Le DLE est en cours de rédaction
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	Les études sont en phase « AVP »	Le DLE est en cours de rédaction
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Projet figé	Le DLE est en cours de finalisation
ZEC de Wormhout	USAN DIH	2015	Projet figé	Le DLE est en cours de finalisation
Etang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	Les études sont en phase « EP »	Pas de DLE en cours de rédaction

### **Les autres ouvrages en cours d'études**

**Le déplacement du barrage du Grand Dam à Morbecque a été confié au bureau d'études BIEF.** Le dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé au mois de septembre à la DDTM du Nord. La durée d'instruction du dossier est de 6 mois environ. De ce fait, les travaux devraient débuter au mois septembre 2018. Toutefois, la DDTM nous a demandé de clarifier notre demande d'approvisionnement en eau douce auprès des services VNF. Une convention est en cours de réalisation.

**Le projet d'étanchéité du lit de la Naviette de Seclin en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) a été confié au bureau d'étude VERDI.** Les études préliminaires devraient être achevées au mois de novembre.

**Des études de faisabilité** pour la réalisation d'un bassin de rétention sur la becque du Blanc Coulon au droit de la ligne TGV à **Ennetières en Weppes** seront réalisées en fin d'année avec la participation des services de la SNCF. **Ce dossier sera repris par la Métropole Européenne de Lille.**

**Le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la réalisation d'un ouvrage hydraulique sur la Vielle Lys à Haverskerque est en cours de finalisation par le bureau d'étude Ixsane.**

**L'étude hydraulique sur les communes de Bondues, Verlinghem et Wambrechies est en voie de finalisation.**

3) Les aménagements d'hydraulique douce

**En 2018 :**

- 3705,50 ml de haies ;
- 674 ml de fascines (vivantes ou mortes) ;
- 76 ml de diguettes végétales ;
- 1399,30 m<sup>2</sup> de noues enherbées ;
- 20 ml de fossés à redents ;
- 280 m<sup>2</sup> de bandes enherbées.

**A venir :**

- 4230 ml de haies ;
- 361 ml de fascines ;
- 24 ml de diguettes végétales ;
- 162 ml de noues enherbées ;
- 30 ml de bandes enherbées.